https://www.flipou.fr/actualites/on-parle-de-flipou-pose-de-la-derniere-reserve-incendie/

On parle de Flipou ! Pose de la dernière réserve incendie

L'impartial

FLIPOU

POSE D'UNE CINQUIÈME RÉSERVE D'EAU. Sécurité incendie : la commune est aux normes

Vaste chantier que la défense extérieure contre les incendies qui occupe nombre de communes euroises.

Depuis le 22 juillet, et la pose d'une cinquième réserve d'eau, la commune de Flipou a terminé son chantier de mise aux normes.

Ce sont ainsi quatre souples cuves hors sol et une en inox enterrée qui maillent ainsi le territoire communal. Ces dernières d'un volume de 30 mètres cubes répondent aux normes du service départemental d'incendie et de secours (SDIS). Car au vu du débit sur le réseau d'eau dans la commune, impossible de simplement implanter des bornes.

Le projet, lancé depuis 2023, n'a débuté qu'en 2024. En cause **« la difficulté au niveau du foncier »**, précise le maire Christophe Cousin. Les premières cuves placées l'ont été en priorité devant les équipements recevant du public, à savoir l'école et la salle des fêtes.

Il tient d'ailleurs à **« remercier au nom de la commune trois familles ayant fait une convention de mise à disposition »**. La cuve en inox à quant à elle été placée sous un chemin de la commune, uniquement piéton. Selon le maire les gens pourront continuer de s'y mouvoir sans problème. La bouche à incendie ne dérangeant pas le passage des marcheurs.

Une 5e réserve d'eau, à savoir une cuve enterrée, a été installée à Flipou. Le chantier vient clore le dossier de la mise aux normes en termes de défense extérieure contre l'incendie. Photo transmise

La possibilité de construire en vue

Maintenant que Flipou et ses hameaux sont aux normes, la commune peut réenvisager la construction de nouveaux pavillons. **« Jusqu'à présent cela n'était même pas envisageable. Maintenant ça l'est un peu plus »**, poursuit le maire. En effet, jusqu'à la mise aux normes, la délivrance de permis de construire n'était pas possible.

D'un prix de 49 797 euros hors taxes, l'État a participé avec la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) à hauteur de 34,51 %.

Thibault Echard

Quatre poches souples hors sol ont été installées ces dernières années, comme ici devant l'école. Photo transmise

Source : L'Impartial du 28/08/2026